

MOTTET & DUCLOS

TISSOT

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

BRUNO MOTTET, STEPHANE DUCLOS
& SABINE TISSOT

CAROLINE FREZARD
HUISSIER DE JUSTICE SALARIEE

LE CLOS DES ACQUES
8 RUE AMEDEE VIII DE SAVOIE
BP 6

74100 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS CEDEX

TEL. 04 50 49 20 80

FAX 04 50 49 12 32

WWW.MOTTET-DUCLOS.COM

RIB 18106 00034 9670695363 86
IBAN FR76 1810 6000 3496 7069 5366 386
RIC AGRI-RPP981



<https://www.jcpaieparcarte.com/1496>

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE



COUT DE L'ACTE
Décret N° 2016-230 du 26 février 2016
Arrêté du 25 février 2016 fixant les tarifs des Hdj

EMOLUMENT
Article A444-46 +
Article R444-3 C.Com : 40,76

DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES
Art. A444-15 C.Com :

FRAIS DE DEPLACEMENT
Art. A444-48 C.Com : 7,67

MONTANT H.T. 48,43
TVA 20,00 % 9,69

Taxe art. 302bis Y CGI 14,89

Frais Postaux 3,20

TOTAL TTC : 76,21

SOMMATION INTERPELLATIVE

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE NEUF NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE : Madame CHERGUI Naziha épouse AYACH demeurant 14 Rue du Clos Fleury. 74100 ANNEMASSE.

JE SOUSSIGNEE, Société Civile Professionnelle Bruno MOTTET, Stéphane DUCLOS, Sabine TISSOT, Huissiers de Justice Associés, Caroline FREZARD, Huissier de Justice Salariée à la Résidence de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (HAUTE-SAVOIE), y demeurant 8, Rue Amédée VIII de Savoie,

A :

1^{er}) S.A.R.L. L'IMMOBILIER DU BASSIN GENEVOIS dont le siège social est 129 Rue de Genève, 74240 GAILLARD, où étant et parlant à :

2^{me}) Monsieur DE LARUE Florian Michel domicilié 129 Rue de Genève, 74240 GAILLARD, pris en sa qualité de Gérant de la SARL L'IMMOBILIER DU BASSIN GENEVOIS, où étant et parlant à :

Comme il est dit ci-dessus pour la copie et au procès-verbal de signification annexé aux originaux.

JE VOUS RAPPELLE QUE :

La construction de la Copropriété "LE CLOS GREFFIER", comprenant plusieurs bâtiments, s'est faite de manière progressive par une société d'attribution sans que l'Assemblée Générale des copropriétaires ne soit jamais intégrée et concernée.

La requérante, Copropriétaire d'un appartement dans le Bâtiment sis 14 Rue du Clos Fleury, souhaiterait ainsi s'assurer de la régularité des constructions intervenues.

VOUS FAIS DONC SOMMATION DANS UN DELAI DE HUIT JOUR A COMPTER DU PRESENT ACTE :

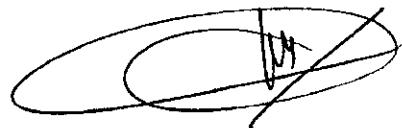
De me remettre les documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence « LE CLOS GREFFIER » qui désigne S.A.R.L. L'IMMOBILIER DU BASSIN GENEVOIS en tant que Syndic.
- Copie des différentes convocations et courriers adressés à la requérante
- Procès-verbal désignant Monsieur Florian DE LARUE syndic du syndicat secondaire des bâtiments 14 et 16 de la Résidence « LE CLOS GREFFIER » et l'autorisant à faire des appels de charges.
- Règlement de copropriété dans lequel figure le bâtiment 12, le bâtiment E garage ainsi que le permis de construire.
- Règlement de copropriété permettant à Monsieur Florian DE LARUE de convoquer des assemblées générales pour le compte et au nom de la Résidence « LE CLOS GREFFIER ».

Ce à quoi il m'a été répondu par: Monsieur floian DELARUE:

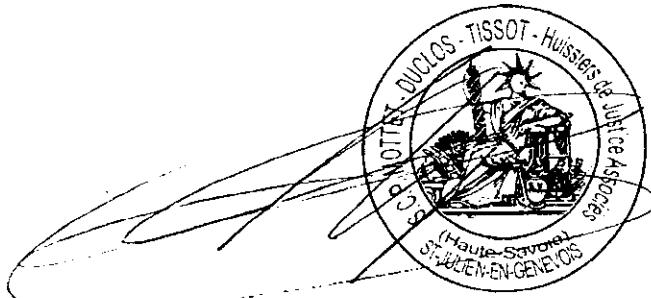
"je ne suis pas concerné à titre personnel aussi je vous réponds en qualité de gérant de la SARL IBG, elle-même en qualité de syndic principal du Clos Greffier. Compte tenu de la procédure en cours avec la requérante, l'avocat du syndicat doit être consulté au préalable avant toute éventuelle transmission de pièces, qui ne serait fait que par son biais".

Requis de signer cette déclaration: a accepté:



En vous informant que faute de réponse de votre part, la société requérante entend engager les mesures judiciaires nécessaires afin de vous y contraindre.

SOUS TOUTES RESERVES



Bruno MOTTEL
Stéphane DUCLOS
Sabine TISSOT
Caroline FREZARD

MOTTET & DUCLOS

TISSOT

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

BRUNO MOTTET, STÉPHANE DUCLOS
& SABINE TISSOT

CAROLINE FREZARD
HUISSIER DE JUSTICE SALARIÉE

LE CLOS DES JACQUES
8 RUE AMÉDÉE VIII DE SAVOIE
BP 6
74161 ST-JULIEN-EN-GENEVOS CEDEX

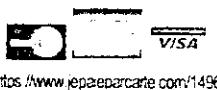
TEL. 04 50 49 20 80

FAX 04 50 49 12 32

SCMOTTETDUCLOSTISSOT-HUISSIER JUSTICE.FR

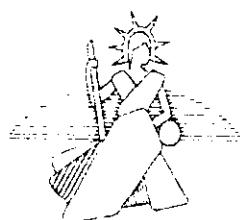
WWW.MOTTET-DUCLOS.COM

RIB 18106 00004 96706953663 86
IBAN FR76 1810 6000 3496 7069 5366 386
BIC AGRIFRPP9881



https://www.jepzepparcarte.com/1496

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE



Affaire : GC/V18 03906 01
CHERGUI Naziha épouse AYACH/L'IMMOBILIER DU BASSIN GENEVOIS

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

SOMMATION INTERPELLATIVE

le NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT

SIGNifie A :

Nom Prénom

S.A.R.L.

L'IMMOBILIER DU BASSIN GENEVOIS

Adresse

129 Rue de Genève

Code Postal

74240 GAILLARD

A LA DEMANDE DE

CHERGUI Naziha épouse AYACH

la copie du présent acte à été remise dans les conditions ci-dessous indiquées, par l'Huissier de Justice lui-même.

Etant sur place je me suis assuré de la réalité du Siège Social grâce aux indications fournies par le nom sur la porte d'entrée du domicile.

J'ai rencontré :

Nom : Monsieur DE LARUE Florian

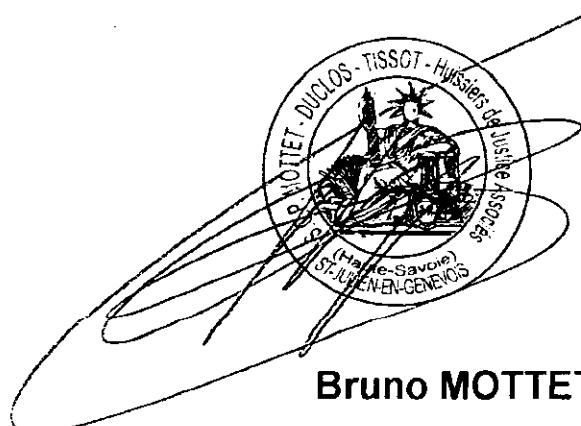
Qualité : Gérant

Représentant légal, qui a déclaré être habilité à recevoir la copie et qui l'a acceptée.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le premier jour ouvrable suivant la signification de l'acte.

Cet acte comporte deux pages.

En cas de signification par Clerc Assermenté, Visa par moi. Huissier de Justice des mentions relatives à la signification.



Bruno MOTTET

COUT DE L'ACTE

Decret N° 2016-230 du 26 février 2016
Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs des Hj

EMOLUMENT

Article A444-46 +

Article R444-3 C.Com : 40.76

DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES

Art. A444-15 C.Com : 0.00

FRAIS DE DEPLACEMENT

Art. A444-48 C.Com : 7.67

MONTANT H.T. 48.43

TVA 20.00 % 9.69

Taxe art.302bis & CGI 14.89

Frais Postaux 1.60

TOTAL TTC : 74.61